

Attendre q
Oublier de INF
Oublier q
Demander qc à q
Demander de INF
Essayer de INF

Pause de 15 secondes

- *Animateur* : Offrir un robot de compagnie à votre enfant pour qu'il joue, est-ce une bonne idée ? Sophie Bescherelle nous aide à répondre à cette question.
- *Sophie Bescherelle* : Les robots émotionnels ont de plus en plus de succès auprès des enfants. Ayant une personnalité très humaine, ils sont destinés à créer des émotions et ça marche très bien. Dans notre société, parler aux objets est devenu quelque chose de très naturel, comme on le fait avec son téléphone par exemple. Néanmoins, en tant qu'adultes, nous savons que nous sommes face à une machine, ce qui n'est pas forcément le cas pour les enfants. Alors, afin de ne pas créer de confusion chez ces derniers, il faut que les créateurs conçoivent les robots de manière à ce que leur nature de machine apparaisse clairement aux yeux des enfants. En effet, bien que ces robots soient de plus en plus autonomes et qu'ils puissent dire « *je t'aime* », ils ne sont pas capables de ressentir car ils ne sont que des objets programmés par des informaticiens. En revanche, il s'avère que ces robots peuvent être d'excellents compagnons pour les enfants en matière d'éducation, car ils peuvent aller chercher sur Internet la réponse à toutes sortes de questions, et permettent de développer chez les plus jeunes leur compréhension du monde, ce qui est positif pour leur formation.

Pause de 20 secondes

Aller au travail à vélo ?

« Il faut arrêter de considérer que le vélo est un sujet mineur. » L'appel est de la ministre des transports, lors d'un congrès sur les transports non polluants. À cette occasion, a été annoncé un grand plan vélo destiné à faire décoller enfin ce mode de transport, notamment grâce à « l'indemnité kilométrique » : ce dispositif autorise l'employeur à dédommager* ses salariés se rendant au travail à vélo (environ 0,25 euro par kilomètre parcouru). « Une indemnité versée aux cyclistes utilisant leur vélo pour se rendre au travail permet de réduire le coût d'achat du vélo et de participer aux frais d'entretien », précise Olivier Schneider, président de la FUB* qui invite à ne pas voir le dispositif comme un privilège donné aux cyclistes, mais comme une façon de mettre le vélo sur un pied d'égalité avec les autres modes de transport. L'employeur a en effet déjà obligation de prendre en charge la moitié de l'abonnement aux transports en commun de ses salariés. Il a également la possibilité de verser des indemnités kilométriques à ceux qui utilisent leur véhicule personnel pour se rendre au travail. Le problème, c'est que cette indemnité vélo n'est pas obligatoire et que « moins de 1 % des actifs français travaillent pour une structure qui la propose à ses employés », pointe un rapport d'associations. Car là où elle est appliquée, cette indemnité a produit d'excellents résultats. « Elle entraîne dans l'entreprise ou la collectivité une augmentation de la part prise par le vélo dans les différents modes de transport de 125 % après un an », affirmait récemment l'Ademe*. « Cette indemnité devrait être obligatoire dans toutes les entreprises et collectivités où des salariés la demandent, explique Yoann Rouillac, président d'un groupe de travail sur le vélo. Il n'y a là rien d'impossible, estime un député, 75 % des déplacements domicile-travail font aujourd'hui moins de 5 km et 70 % de ces trajets sont faits aujourd'hui en voiture. » Pourtant, sur cette distance, le vélo est le mode de transport le plus performant en milieu urbain et semi-urbain. Le député invite également à prendre en considération les nombreux avantages du vélo sur l'écologie et ses bienfaits sur la santé des salariés qui sont plus en forme. Ainsi, ils gagnent en efficacité et l'employeur en profite. Une étude récente montre cependant que les cyclistes sont d'abord demandeurs de plus de sécurité et de stationnements vélo, aux abords des gares en particulier. « La prise en compte de ces exigences nécessitera de construire de nouvelles infrastructures, explique Olivier Schneider. Il faut le faire, mais ça prendra du temps. » D'après Fabrice POULIQUEN, www.20minutes.fr

PŘÍDAVNÁ JMÉNA

BON



MEILLEUR



LE MEILLEUR

MAUVAIS



PIRE



LE PIRE

PŘÍSLOVCE

BIEN



MIEUX



LE MIEUX

MAL



PIS



LE PIS